

Description

Pour aider à la relance du secteur commercial, la SADC a instauré un programme de revitalisation du centre-ville, soit *Opération façade* pour la rénovation extérieure des édifices commerciaux.

Objectifs

- aider à rénover l'extérieur des édifices commerciaux
- stimuler l'activité économique de l'industrie de la construction
- améliorer la qualité des infrastructures commerciales
- lutter contre le travail au noir

Conditions d'admissibilité

Ce programme s'adresse aux propriétaires ou locataires d'édifices commerciaux.

- ✓ coût des rénovations : minimum 5 000 \$ et maximum 35 000 \$ (incluant matériaux, main-d'œuvre)
- ✓ travaux effectués par un entrepreneur général ou spécialisé détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Le siège social de l'entrepreneur devra être situé dans la MRC du Granit
- ✓ rénovations extérieures de bâtisses situées dans les zones commerciales de Lac-Mégantic (selon le Règlement de zonage de la Ville)
- ✓ la demande de financement sera soumise à la Commission aux investissements de la SADC de la région de Mégantic pour fins d'approbation
- ✓ le promoteur devra présenter son permis de construction

Financement

Esquisse

La SADC assume les coûts de l'esquisse jusqu'à concurrence de 400 \$. La SADC finance l'esquisse par son fonds d'opération, via la Commission de développement local

Rénovations

- financement maximum de 35 000 \$ sur présentation de pièces justificatives
- taux d'intérêt : taux préférentiel + 2 %
- prêt d'une durée maximale de 96 mois
- possibilité de moratoire sur capital jusqu'à 36 mois
- suite au moratoire, remboursements en capital et intérêts échelonnés sur 60 mois